

Facture électronique : êtes-vous prêt(e) ?

Voici l'essentiel pour comprendre la réforme et préparer votre activité en toute sérénité.

1. Ce qui change

D'ici **2026**, toutes les entreprises, y compris les **micro-entrepreneurs et freelances**, devront :

- **Recevoir** des factures électroniques au format structuré (non plus de simples PDF).
- **Émettre** leurs factures via une plateforme agréée à partir de 2027.

Objectif : simplifier, automatiser et renforcer la conformité fiscale.

3. Les mentions légales à vérifier dès aujourd'hui

Avant même la dématérialisation, assurez-vous que vos factures contiennent :

- Vos informations légales (SIRET, adresse, forme juridique).
- Celles du client (nom, adresse, numéro de TVA si applicable).
- Le **numéro et la date de facture**.
- La **description détaillée de la prestation ou du produit**.
- Le **prix HT, le taux et montant de TVA, le prix TTC**.
- Les **conditions de règlement** et les **pénalités de retard**.

Ces mentions seront exigées dans les formats électroniques à venir : autant les maîtriser dès maintenant.

2. Ce que cela implique pour vous

- Fin des factures Word ou Excel envoyées par mail.
- Passage obligatoire à un logiciel ou portail certifié.
- Vérification automatique des mentions légales par les plateformes.

Conseil : commencez dès maintenant à structurer vos factures selon les bonnes pratiques, cela facilitera votre transition.

4. Pourquoi utiliser un modèle Celestial Guardian ?

Même à l'ère numérique, nos modèles vous apportent :

- Une **base fiable** : toutes les mentions à jour et prêtes à être intégrées dans vos outils futurs.
- Une **cohérence juridique** entre devis, contrat et facture.
- Une **compréhension claire** de la structure légale d'une facture.

L'automatisation ne remplace pas la rigueur juridique. Nos modèles vous aident à **valider le fond avant de passer à la forme électronique**.

Celestial Guardian vous accompagne dans la transition avec :

Modèles + Guides pratiques + Conseils